

*Initiatives parlementaires*

Voilà également la preuve, monsieur le Président, qu'une société de la Couronne, quelle qu'elle soit, quels que soient les services qu'elle offre, peut devenir rentable pour l'ensemble des Canadiens. Voilà également la preuve, monsieur le Président, qu'une société de la Couronne, telle la Société canadienne des postes, même si elle n'a pas toujours raison quant aux décisions qu'elle prend, elle peut donner davantage de services à des coûts moindres, tout en créant des bénéfices qui pourront permettre au gouvernement, ou même à cette société, de pouvoir améliorer les services futurs qu'elle offrira à la population et d'être davantage compétitive.

Voilà ce que les Canadiens nous ont demandé, monsieur le Président. C'est le mandat pour lequel nous avons été élus. Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a eu comme mandat de dire à cette société qu'elle devait se rentabiliser, et c'est dans cet esprit que la Société canadienne des postes a procédé. Nous devons dire que nous sommes fiers de ses réussites et on espère que cela continuera à l'avenir.

Nous sommes à une période où les entrées d'argent sont extrêmement importantes et je pense qu'à ce titre la Société canadienne des postes a fait sa large part, du moins pour le moment.

Si je suis contre le projet de loi du député libéral, c'est que je considère également injuste de donner des avantages particuliers à une certaine partie de la population, et je m'explique.

Les contrats de poste rurale offerts par la Société canadienne des postes, dans la plupart des zones rurales, dans les petits villages, sont souvent un des seuls moyens par lequel les gens qui veulent soumissionner puissent obtenir des contrats du gouvernement fédéral, puissent obtenir une part de l'argent qu'ils paient en impôt à chaque année.

À cet effet, monsieur le Président, lorsque je suis arrivé au pouvoir en 1984, avec mon gouvernement, il y a des dizaines de gens qui sont venus nous rencontrer. Il y a des dizaines de personnes de ma circonscription qui disaient: Monsieur Champagne, cela n'a pas d'allure de voir que les contrats de poste rurale, depuis des dizaines d'années, ont été donnés de père en fils, et que nous n'ayons jamais eu la chance, en tant que contribuables, de pouvoir soumissionner. On n'a jamais eu la chance, en tant que contribuables canadiens qui payons nos impôts, qui payons nos taxes, de pouvoir servir le pays en ayant un contrat de la Société canadienne des postes, non pas un contrat lucratif au point où tout le monde peut nous envier, mais un contrat sur lequel nous aurions soumissionné, un contrat sur lequel on prétend pouvoir être plus efficaces, un contrat sur lequel on prétend pouvoir offrir un service de qualité.

Et les gens passaient dans mon bureau, en me disant: Quand est-ce que le gouvernement va changer cette

attitude? Quand est-ce que le gouvernement va changer cette façon de procéder? Nous avons écrit, à l'époque, au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Il a discuté avec les responsables de cette société et ils en sont arrivés à la conclusion qu'effectivement nous devrions procéder par des soumissions publiques dans chacune des municipalités, dans chacune des zones couvertes pour faire en sorte que l'ensemble des Canadiens qui veulent bien participer à ce type de contrat, puissent le faire.

Aujourd'hui, monsieur le Président, nous voyons dans l'ensemble de nos municipalités de nouvelles figures qui offrent le service pour la Société canadienne des postes. Nous voyons également plus de gens qui s'intéressent aux activités de la Société canadienne des postes, parce que lorsqu'ils voient de quelle façon on procède, lorsqu'ils voient qu'il y a une possibilité pour eux de pouvoir soumissionner sur ce type de contrat, ils regardent avec attention les faits et gestes de cette société. Et cela n'est pas négatif, monsieur le Président. Ce n'est pas négatif, parce que même encore aujourd'hui, il y a des gens qui nous appellent pour nous dire: Monsieur le député, quand est-ce que vous pensez que le contrat de telle route rurale va arriver à échéance? Nous les référons, bien entendu, à la Société canadienne des postes, puisque c'est elle qui en a la gestion, mais on voit jusqu'à quel point la décision de la Société canadienne des postes d'aller en soumission, de permettre à chacun des contribuables de pouvoir tenter sa chance sur ce marché, a fait en sorte que l'on a créé un intérêt.

Si on avait gelé, comme le souhaite le député, les routes rurales aux principaux propriétaires comme elles l'étaient au départ, les Canadiens, les gens de mon comté, ceux et celles qui paient leurs impôts, n'auraient jamais pu avoir la chance de soumissionner sur ces contrats.

Je pense que la logique qui a été choisie par la Société canadienne des postes n'était pas de privilégier une partie de la population, mais bien d'offrir l'opportunité à chacun et chacune de nous de pouvoir soumissionner. Le député devrait le comprendre. Je ne pense pas que le député libéral soit en train de nous dire, monsieur le Président, que nous devons uniquement protéger ceux qui détiennent les contrats, d'oublier les autres, de les laisser de côté, que ce ne serait pas grave s'ils paient leurs impôts comme les autres ou qu'il ne serait pas grave, monsieur le Président, s'ils voulaient avoir une chance égale comme n'importe quel autre Canadien, de pouvoir procéder sur des soumissions. Ce ne serait pas grave, monsieur le Président, parce qu'eux, ceux qui ont eu les projets les premiers, ce sont eux qui ont la chance de pouvoir bénéficier de tous les services, de tous les avantages de la Société canadienne des postes.